

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 16 février 2016

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil seize, le seize février, à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 9 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 1 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : **Présents** : Mmes Evelyne ROBERT, Rachel GRIVEAU, Aurélie JOUSSET et Séverine
11/02/2016 CRESPEAU, MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU,
Date d'affichage : Jean-Louis LANSIER
11/02/2016 **Absent excusé** : M. Stephan JONETTE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 16 /12/ 2015 et du CME du 13 /01/ 2016
2. Délibérations :
 - Redevances Orange pour 2014 et 2015
 - Subvention versée au Collège pour séjour en Italie
 - Nomination de deux délégués suppléants au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
 - Participation de la commune aux frais de séjour Classe Verte
 - Cotisation au CAUE
3. Bâtiments communaux :
 - Presbytère
 - Logement à l'arrière : lancement des travaux
 - Logement de devant : DPE et autres diagnostics
 - Eglise : DSR acceptée 13000 €
4. Station de pompage de l'eau : devis Aquafor (variateurs)
5. Signaleurs pour le Tour du Loir et Cher
6. Informations et questions diverses :
 - Participation de la commune aux frais de transport d'une sortie scolaire
 - Bulletin Communal
 - Achats pour l'école (ordinateur et imprimante, tableau blanc, stores)
 - Baisse des tarifs Présence Verte
 - Demande de P. Bour à la CC pour la propreté de l'environnement
 - Epicerie : annonce NR faite, autres devis ; annonce sur Le Bon Coin ; contact agence immobilière
 - Achat du terrain de M. Chauveau
 - Compte-rendu AG du Refuge

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation des comptes rendus du CM du 16 décembre 2015 et du CME du 13 janvier 2016 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Un ajout à l'ordre du jour : délégué PLUi

02-2016 Redevance Orange (opérateur télécommunications) pour occupation du domaine public - année 2014

Le conseil municipal fixe le montant de la redevance 2014 à percevoir d'Orange dans le cadre de l'occupation du domaine public (décret n°2005-1676 du 27.12.2005 article R20-53).

Tarifs :

Km aérien : 53.87 € - Km en sous-sol : 40.40 € - Emprise au sol au m²: 26.94 €

Redevance 2014 :

Le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2013 est le suivant :

12,719 km aériens soit	685.17 €
4,989 km en sous-sol soit	201.56 €
1 m ² soit	26.94 €
TOTAL	913.67 €

En application de l'article L.2322-4 du CG3P, le montant total des redevances dues par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche. Le montant de la redevance 2014 pour cette occupation du domaine public est donc de 914 €.

03-2016 Redevance Orange (opérateur télécommunications) pour occupation du domaine public - année 2015

Le conseil municipal fixe le montant de la redevance 2015 à percevoir d'Orange dans le cadre de l'occupation du domaine public (décret n°2005-1676 du 27.12.2005 article R20-53).

Tarifs :

Km aérien : 53.66 € - Km en sous-sol : 40.25 € - Emprise au sol au m²: 26.83 €

Redevance 2015 :

Le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2014 est le suivant :

12,719 km aériens soit	682.50 €
4,989 km en sous-sol soit	200.80 €
1 m ² soit	26.83 €
TOTAL	910.13 €

En application de l'article L.2322-4 du CG3P, le montant total des redevances dues par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche. Le montant de la redevance 2015 pour cette occupation du domaine public est donc de 910 €.

04-2016 Subvention pour voyage scolaire

Par courrier du 21 décembre 2015, M. Ivan PARENT, les professeurs du Collège Louis Pergaud de Neung/Beuvron, demandent la participation de la commune au financement d'un voyage pédagogique, prévu en mars, et dont le coût par élève est de 351 €. Deux élèves résidant à La Marolle sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 30 €/élève pour cette sortie.

05-2016 Nomination de deux délégués suppléants au Syndicat de Pays de Grande Sologne

Le maire expose au Conseil que suite aux modifications apportées aux statuts du Pays de Grande Sologne, et notamment son article 5 portant sur la représentation de ses membres, il convient de désigner deux délégués suppléants pouvant siéger en Comité Syndical lorsque les délégués titulaires ne peuvent s'y rendre (MM. MAUPEU Alain et LANSIER Jean-Louis).

M. FASSOT Eric et M. THILLIER Alix se proposent pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la nomination de M. FASSOT Eric et de M. THILLIER Alix aux postes de délégués suppléants au Syndicat de Pays de Grande Sologne.

Participation aux frais de séjour Classe Verte : le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour le moment. La délibération est reportée à une réunion ultérieure.

06-2016 Cotisation au CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher appelle les communes à adhérer afin de pouvoir bénéficier de ses services.

Pour la commune de La Marolle, la cotisation s'élève à 61.80 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer et de verser une cotisation de 61,80 € au CAUE. La dépense sera imputée au compte 6281 (concours divers, cotisations).

Bâtiments communaux :

Le Diagnostic de Performance Energétique a été réalisé pour le logement du presbytère en vue de sa location imminente.

La commission bâtiments se réunira le 18/02 pour une première estimation des travaux à faire dans le logement de derrière.

Projet de réfection des murs intérieurs de l'église : la demande de DSR a été acceptée par le Conseil Départemental à hauteur de 13000 €. Il faut lancer la consultation.

Suite à une panne des variateurs sur les pompes du surpresseur, une seule pompe est actuellement en fonction avec un variateur d'occasion. Les deux pompes ont pourtant été installées neuves en 2011. Le devis de remplacement des variateurs s'élève à 2007 € HT. Sur le principe, le Conseil est d'accord à l'unanimité pour faire installer ces nouveaux variateurs mais le maire contactera l'entreprise pour émettre les questions et remarques qui s'imposent avant d'accepter le devis.

Le Tour du Loir-et-Cher passera à nouveau par La Marolle-en-Sologne cette année, le mercredi 13 avril. Il faudra deux signaleurs en plus des forces de l'ordre pour sécuriser le passage des coureurs à hauteur des intersections. MM Mardesson et Thillier se proposent pour remplir ce rôle.

07-2016 Participation aux frais de transport – sortie scolaire à Beauval

Les enseignantes font le projet d'emmenner les élèves en sortie pédagogique au ZooParc de Beauval le 24 mai 2016.

Les frais de transport en car s'élèveraient à 608 € TTC.

La directrice de l'école demande une éventuelle participation de la commune à ces frais de transport afin d'alléger le budget global de la sortie pour la Coopérative Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation de 400 € à la Coopérative dans le cadre de cette sortie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Achats pour l'école : un ordinateur portable et une imprimante de bureau ont été achetés pour remplacer le matériel très obsolète de la Direction.

Le tableau blanc de la classe des CM ne s'effaçait plus, un film adhésif a été apposé par-dessus pour remédier au problème.

Les stores très abîmés voire inexistantes de la classe des CM vont être remplacés, des devis sont à l'étude pour des stores intérieurs, d'autres vont être demandés pour des stores extérieurs (plus efficaces contre la chaleur)

2/ Présence Verte nous a fait part de la baisse de ses tarifs dans le cadre de notre convention : l'installation coûte désormais 30 € au lieu de 50 €.

3/ M. Patrick Bour a informé les communes de la démarche qu'il a entreprise auprès du Président de la Communauté de Communes pour une « réflexion sur une action à visée pédagogique, éco-citoyenne, facilement réalisable, pour maintenir une Sologne propre et accueillante », dans le cadre d'une opération « Jeter, c'est pas dans ma nature » ou « Rives de Sologne propres » sur le modèle de ce qui se fait sur les berges de Loire par exemple.

4/ Recherche d'un commerçant pour l'épicerie : une annonce a été passée dans la Nouvelle République (deux parutions). Une annonce est en cours de préparation pour le site internet Le Bon Coin. Une agence immobilière sera consultée ensuite.

5/ Pour l'achat du terrain de M. Chauveau, l'intervention de France Domaines s'avère inutile car la transaction n'atteint pas 75000 €. L'établissement d'un compromis de vente peut être envisagé dès maintenant.

6/ Assemblée Générale du Refuge animalier de Salbris : M. Thillier s'y est rendu. 27 communes sont membres du Refuge.

Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au Refuge pour 2016.

7/ Information du Centre National de la Propriété Forestière : un schéma des dessertes forestières est en cours de réalisation dans la région, dont la commune de La Marolle. L'objectif est d'éviter que les chemins et routes du domaine public ne soient endommagés lors des travaux de débardage des coupes.

8/ Elaboration du PLUi : il faut un délégué pour la Commission. Le maire se propose pour remplir cette mission. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

9/ Fête du Sport le 4 septembre 2016 - circuits de randonnées à vélo : la Communauté de communes demande aux communes de choisir soit des départs et arrivées à Ecoparc, soit des départs depuis les communes et une arrivée à Ecoparc. Ce deuxième choix implique la prise en charge par la commune du stand de départ, de l'élaboration d'un circuit, des éventuels ravitaillements sur le circuit et de la sécurisation des intersections.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le départ et l'arrivée à Ecoparc comme en 2015.

10/ La sortie de la salle des fêtes côté parking nécessite une réflexion pour une meilleure sécurité. En effet, la marche est assez haute et immédiatement derrière la porte, une personne a chuté récemment. La commission Bâtiments se réunissant le 18/02, va également se pencher sur ce point.

11/ Lors des grands vents des derniers jours, les services de dépannage d'ErDF sont intervenus le long d'un chemin de commune, suite aux dégâts provoqués sur des fils par une branche qui a cassé. Il est quasi impossible de déterminer d'où vient cette branche. Les services d'ErDF en font porter la responsabilité (et donc les frais), soit au propriétaire mitoyen du chemin, soit à la commune, via leurs assurances respectives par l'entremise d'un constat. Dans l'attente d'un avis éclairé de notre assureur, le constat n'a été signé ni par le maire ni par le propriétaire. Ce dernier ne voit cependant pas d'objection à faire intervenir sa propre assurance et il fera abattre, en accord avec le maire, les arbres situés en rive du chemin afin de prévenir tout nouvel incident similaire.

12/ Il est envisagé de programmer l'inauguration de la nouvelle cantine scolaire et du nouveau nom de l'école élémentaire début mai, M. Nicolas Vannier étant disponible à cette période. Le maire doit contacter M. Maurice Leroy, Président du Conseil Départemental, pour connaître ses disponibilités.

13/ Le maire, à l'occasion d'une rencontre avec le Président du Conseil Départemental a évoqué le projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite. M. Maurice Leroy ne perd pas de vue ce projet, et il a invité M. Fassot à contacter Mme Monique Gibotteau, Vice-présidente du Conseil Départemental, qui travaille sur ce dossier.

14/ Invitations diverses :

- Eric Fassot se rendra au RSP de Neung pour la réunion du Comité de suivi.
- Olivier Mardesson représentera le maire lors de l'inspection annuelle de la communauté de Brigades de Gendarmerie de Lamotte-Beuvron.

15/ Une fuite d'eau a été réparée à hauteur de la station-service, nécessitant de casser une partie de la dalle neuve.

16/ Jean-Louis Lansier signale que la consommation de gaz de chauffage de l'église semble anormalement élevée mais il n'a pas pour le moment de chiffres précis. C'est le Conseil Paroissial qui prend actuellement ces frais en charge.

SEANCE LEVEE A 22h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélié JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		